



Compte rendu sommaire des décisions prises lors de la séance du 20 octobre 2020

Droit de préemption urbain :

La commune décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles :

-A 1580 p, d'une superficie totale de 513 m², sise 18 la Corbière appartenant à Mme OLIVE Marie -France et ses enfants.

- ZY 81, d'une superficie totale de 645 m², sise 3, Impasse des Prateaux appartenant aux conjoints JOUAN Hugues

- C 533, d'une superficie totale de 330 m², sise 90 bis, rue des Frères Templé appartenant à Mr et Mme DURET Stéphane

Accueil périscolaire

Après accord de la CAF, l'accueil périscolaire se faisant à partir de 7 h 15 depuis le 1^{er} octobre 2020, le conseil municipal décide dorénavant de facturer au quart d'heure selon les mêmes barèmes applicables depuis la rentrée scolaire.

Redevance assainissement eaux usées

Reconduction au 1^{er} janvier 2021 du montant de la redevance assainissement collectif à savoir : 1,35 euros H.T le m³ d'eau facturé et 19 € par an le montant de la prime d'abonnement.

Rapports sur l'exercice 2019

Communication au conseil municipal des rapports annuels :

- **sur le prix et la qualité du service public d'eau potable d'ALTANTIC EAU**
 - regroupant 162 communes au 31 décembre 2019
 - avec 255 127 abonnés dont 678 abonnés à la Meilleraye de Bretagne
 - les tarifs sont stables : le prix de l'eau au m³ TTC au 1^{er} janvier 2020 est de 2,03 € TTC
 - gestion déléguée : 2 opérateurs privés SAUR et VEOLIA : 15 contrats
 - patrimoine : 10 853 kilomètres en distribution
 - production : 35.6 millions de m³ d'eau potable

sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de SAUR avec qui la commune a passé un contrat pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027. Sur la commune :

- 2 stations d'épuration - Nombre de branchement raccordés : 448 en 2019
- Volume : 36511 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur
- Linéaire : 9,417 km de réseau eaux usées
- Prix de l'assainissement : 3,16 € TTC /m³
- Travaux de l'année :
 - mise à niveau des tampons préalable aux travaux de voirie rue des Ecureuils
 - Renouvellement de tampons Chemin de Claire Fontaine et rue des Frères Templé

PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DU GRAND AUVERNE

Dont le projet porte sur la création et l'exploitation d'un parc éolien de la Coutancière consistant à la réalisation d'une ligne de deux éoliennes dont la puissance sera comprise entre 6 et 8,4 MW. Il sera situé au niveau des lieux-dits « La nantais » et « les Genets » à l'Est du bourg du Grand Auverné et en limite avec la commune du Petit Auverné.

Le conseil municipal émet un avis défavorable (Pour : 0, Contre : 16, Abstention : 2) à ce projet, pour cause de pollution esthétique, nuisance pour les animaux, sonore, dégradation des milieux naturels, perturbations électromagnétiques, quid de l'avenir.

Communauté de Communes Châteaubriant Derval

- Service ADS

Adoption d'un avenant à la convention du service commun d'application du droit des sols afin d'ajuster les missions du maire et du service instructeur notamment dans la perspective de l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'une téléprocédure spécifique pour dématérialiser les démarches. Cet avenant actualise également le budget prévisionnel pour la période 2020-2023.

- Compétence en matière d'urbanisme

Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,

DIVERS

Approbation de la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de LA

Décisions modificatives au budget : vote de crédits supplémentaires en section de fonctionnement et ajustement de crédits en investissement

Point Incendie aux Bauches : une lisse va être posée par les services techniques

Prochaine réunion : 19 novembre 2020 à 19 h 30

Affiché le 3 novembre 2020

Le Maire,

Mme Marie-Pierre GUERIN

